

À HUITAINE

Georges COURTELINE (1858-1929)

1894

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr, Mars 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous droits.

À HUITAINE

de GEORGES COURTELINE.

PARIS, ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR, 26, rue
RACINE, près l'Odéon.

ÉMILE COLIN - Imprimerie de Lagny.

1894. Tous droits réservés.

PERSONNAGES..

L'AVOCAT.
LE JUGE.
LE PRÉSIDENT.
LE PRÉVENU.

Nota : Extrait de COURTELINE, Georges, "Ombres parisiennes", Paris, Ernest Flammarion, 1894. pp 207-213

À HUITAINE !

L'AVOCAT.

Messieurs, l'homme que j'ai le plaisir compliqué de regret et le regret compliqué de plaisir de défendre aujourd'hui devant vous...

UN JUGE, bas au Président.

Dis donc, tu sais qu'il est six heures et que nous dînons ce soir chez les Proutrépéto ?

LE PRÉSIDENT.

Ah Bigre !

Haut.

Pardon, maître, mais l'heure avance. Impossible de vous entendre aujourd'hui. Le tribunal renvoie à huitaine pour la plaidoirie et le jugement.

LE PRÉVENU.

Encore une remise ! La troisième !!!...

Air : La Boiteuse.

Nouveau Lesurque, homme d'honneur
Victime auguste d'une erreur,
En d'obscurs cachots on m'a mis
Pour un crime que j'n'ai pas commis.
5 Malgré le témmoignag' flateur,
De ma bonne et de mon frotteur,
On me garde sous les verrous
Ainsi qu'un simple Fenayroux.
En vain je cris, en vain je me démène !
10 On m'amène un jour, le soir on m'emmène !
Toujours j'espère être libre, et toujours
On me renvoie de huit jours en huit jours,
Cependant que je suis bouclé
Sous clé, sous clé, sous clé :
15 « Ah ! se dit ma femme gaiement,
Poussons-nous, c'en est le moement,
De l'agrément. »

LE PRÉSIDENT.

Tâchez de vous exprimer d'une manière plus convenable.

L'AVOCAT.

Je demande l'indulgence en faveur de mon client. Voilà si semaines qu'il est détenu pour un délit dont il n'est pas l'auteur...

LE PRÉSIDENT.

Je n'en disconvient pas.

L'AVOCAT.

... et sa légitime impatience... - Au surplus, je suis aux ordres du tribunal. Tout au plus objecterai-je qu'il me sera de toute impossibilité de prendre la parole devant lui, d'aujourd'hui en huit. Je pars lundi pour Carcassonne où je plaide l'affaire Baloche.

LE PRÉSIDENT.

Fort bien, maître. À quinzaine ?

L'AVOCAT.

C'est entendu, Monsieur le Président. À quinzaine !

LE PRÉSIDENT.

L'audience est...

LE SUBSTITUT.

Pardon ! Je ferai observer à monsieur le président que dans quinze jours ce sera la semaine de Pentecôte, pendant laquelle les tribunaux ne siègent pas.

LE PRÉSIDENT.

C'est vrai.

L'AVOCAT.

Diable !

LE PRÉSIDENT.

Sapristi ! Comment faire ?... Ah ma foi, tant pis ! - À trois semaines !

LE PRÉVENU.

À trois semaines!!! À trois semaines !!!

Il chante.

Air : Anges purs, anges radieux.

Nom des dieux ! Sacré nom des dieux !
Seigneurs du ciel et autres lieux !

20 Une quatrième remise ?
Ça blague la blague permise.
Trois c'était bine : quatre, c'est mieux.
Nom des dieux : Sacré nom des dieux !

LE PRÉSIDENT.

Encore une fois, veuillez vous exprimer avec moins de
laisser-aller. - Donc, voilà qui est bien convenu ? À trois
semaines.

UN JUGE.

À trois... - Au fait, non !

LE PRÉSIDENT.

Pourquoi ?

UN JUGE.

J'ai sollicité et obtenu du Garde des Sceaux un congé de
deux mois pour raison de santé, à partir du 1er mai. Or,
la loi frappe de nullité tout jugement rendu par un
tribunal composé d'autres magistrats que ceux qui ont
assisté aux débats.

LE PRÉSIDENT.

Vous avez raison. - Nous attendrons donc, messieurs, le
retour de notre honorable collègue pour statuer sur le cas
présent.

LE SUBSTITUT.

Ce qui nous renvoie en juillet.

LE PRÉSIDENT.

Oui. Et encore, quand je dis oui, je me trompe : juillet
c'est l'époque des vacances.

LE SUBSTITUT.

Renvoyons après vacances.

LE PRÉSIDENT.

N'est-ce pas ? - Après vacances !

Il se lève.

L'audience est levée. Gardes, remmenez le prévenu.

**LE PRÉVENU, auquel les gardes remettent le
cabriolet.**

On ne finira donc jamais

25 Avec les lenteurs judiciaires.

FIN

PARIS, ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR, 26, rue RACINE,
près l'Odéon.

ÉMILE COLIN - Imprimerie de Lagny.

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].